

Je fais un don mensuel de :

20 €     50 €     100 €     ..... €

Je fais un don ponctuel de : (montant libre)  ..... €

100 €     300 €     500 €     1 000 €

Je souhaite m'engager dans la durée et envisage des versements en :  2022     2023     2024

Je soutiens la Fondation de Montcheuil dans ses diverses actions : jeunesse (notamment la jeunesse fragilisée), éducation, formation, recherche en sciences religieuses, ...

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

IRPP     IFI     IS

### 3 FAÇONS DE FAIRE UN DON

- en ligne sur [www.fondation-montcheuil.org/nous-soutenir/](http://www.fondation-montcheuil.org/nous-soutenir/)  
**PLUS RAPIDE, PLUS SIMPLE !**
- par chèque à l'ordre de FONDATION DE MONTCHEUIL
- par virement : IBAN FR76 3000 4008 1900 0117 9094 161  
BIC BNPAFRPPXXX

Pensez à nous retourner ce bulletin de soutien complété.

N° 2101

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal [ ][ ][ ][ ][ ][ ]

Ville : .....

Tel./Portable [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

E-mail : .....

## Merci, votre soutien compte pour nous !

« Nous prions pour nos bienfaiteurs, missionnaires avec nous.  
Qu'ils en soient bénis ! »

Grégoire LE BEL sj, responsable des "semaines jésuites" dans les écoles.

### DÉDUCTION FISCALE

Reconnue d'utilité publique depuis 1984 et abritante depuis 2018, la Fondation de Montcheuil est habilitée à recevoir des donations et legs exonérés des droits de mutation à titre gratuit. Par ailleurs, elle est éligible, selon la législation fiscale en vigueur, aux dispositifs suivants :

#### ● Pour les particuliers :

**Impôt sur le Revenu (IRPP) :** réduction égale à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu net imposable. La fraction des dons excédant le plafond est reportable sur les cinq années suivantes.

**Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) :** réduction égale à 75 % du montant du don, dans la limite de 50 000 € par an.

#### ● Pour les entreprises :

**Impôt sur les Sociétés - BIC (IS) :** réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, pour la fraction du don inférieure ou égale à 2 millions d'euros - dans la limite de 20 000 € ou de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel HT (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués). Pour la fraction du don supérieure à 2 millions d'euros, la réduction est fixée à 40 % du montant du don.

● Je souhaite vous adresser un message personnel :

.....  
.....  
.....  
.....

● Je souhaite réfléchir sereinement à la possibilité de transmettre des biens à la Fondation de Montcheuil.

Le P. Bruno Régent sj, référent Legs, est à mon écoute par mail à [legs@jesuites.com](mailto:legs@jesuites.com), ou au **06 20 74 43 96**.



**Fondation de Montcheuil** – 42 rue de Grenelle, 75007 Paris  
Tél. : 01 44 39 75 10 – e-mail : [donateurs@fondation-montcheuil.org](mailto:donateurs@fondation-montcheuil.org)  
[www.fondation-montcheuil.org](http://www.fondation-montcheuil.org)

Fondation reconnue d'utilité publique et abritante, habilitée à recevoir des dons, legs et investissements philanthropiques